



DELIBERATION RDG-CS-25-022

Objet : Approbation programme et plan de financement de la construction du nouveau centre routier de Capesterre Belle-Eau

Le Comité Syndical de Routes de Guadeloupe, s'est réuni le vendredi 05 décembre 2025, à 11H30, au siège, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DEZAC, membre du Comité Syndical.

Nombre de membres en exercice : 6

Représentants du Conseil Départemental		Représentants du Conseil Régional	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
3	3	3	3

- **Titulaires :** M. Guy LOSBAR, M. Louis GALANTINE, M. Jean-Philippe COURTOIS, M. Ary CHALUS, Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE
- **Suppléants :** M. Jean-Claude MAES, Mme Maryse ETZOL, Mme Hélène POLIFONTE, Mme Sylvie VANOUKIA, M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie DAGONIA

Date de la convocation : 28/11/2025

Etaient présents :

- **Membres titulaires :** Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE
- **Membres suppléants avec voix délibérative :** M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie VANOUKIA

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement

Nombre de votants : 5 :

4 présents et 1 délégation de vote : Mme Maryse ETZOL à Mme Sylvie VANOUKIA

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VANOUKIA

La construction du nouveau centre de Capesterre Belle-Eau s'inscrit dans une continuité du programme immobilier de Routes de Guadeloupe, qui a pour objectif de :

- renouveler et optimiser son patrimoine et ses bâtiments ;
- améliorer les conditions de travail des agents

A cette occasion, seront intégrées des exigences de performances énergétiques et de développement durable. Les objectifs visés sont les suivants :

- réduire la consommation énergétique et le coût d'exploitation de l'ensemble du projet ;
- installer une centrale de production photovoltaïque en autoconsommation avec des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

La localisation

L'emplacement du projet reste à Capesterre Belle-Eau ; il se situe aux abords de la route nationale 1, allée de Saint-Sauveur, au lieu-dit Petit-Bois.



Composé de trois parcelles (0069, 0070, 0083) le site couvre une superficie de 3 900 m². Ces parcelles appartenant au Conseil Régional, sont, dans un premier temps, mises à disposition du syndicat mixte « Routes de Guadeloupe ». Il ressort de leur classement en zone UG du POS et du Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune, qu'il n'y a aucune contre-indication à de nouvelles constructions. Le terrain présente une pente d'environ 10%

La construction

Il s'agira de la construction d'un bâtiment comprenant des espaces administratifs, des bureaux, une salle de réunion, des espaces techniques, un local, des vestiaires, une cafétéria, ainsi qu'un hangar. Cette construction se représentera un total de 370 m² de surface couverte.

Les travaux

Les travaux débuteront le 01/07/2026 avec une livraison prévue le 31/12/2027. Les différentes phases des travaux sont les suivantes :

- Etude préparatoire
- Conception et procédure
- Réalisation des travaux

Les exigences du maître d'ouvrage

Routes de Guadeloupe attache une grande importance à l'incidence de l'investissement sur le budget d'exploitation et de maintenance.

- Limiter le cout d'investissement par une optimisation des choix, des matériaux, les principes constructifs et les équipements.
- Garantir les meilleures conditions de durabilité des différents constituants du bâtiment.
- Réduire les coûts de maintenance tout en maintenant un bon niveau de qualité de service ainsi que les coûts d'exploitation



Le plan financier prévisionnel

Les investissements du projet de construction du centre routier sont référencés sur la fiche d'action 5 « Rénovation ou mesures d'efficacité énergétique dans les infrastructures publiques- constructions neuves »

Les dépenses

Catégorie de dépenses	Libellé poste	Montant €
140-Dépenses de prestations externes	Assistance à maîtrise d'ouvrage	150 000.00 HT
010-Dépenses d'investissement matériel et immatériel	Volet énergétique	500 000.00 HT

Deux postes de dépenses sont désignés pour un montant total de **650 000.00 € HT**, avec une répartition sur les deux postes.

Les ressources

Organisme	Financement	Montant €	%
Union Européenne	Fonds européen de développement régional FEDER	520 000.00 HT	80.00
Routes de Guadeloupe	Autofinancement	130 000.00 HT	20.00

Le financement du projet sera assuré à 80% par l'Union Européenne avec le FEDER, et autofinancé à hauteur de 20% par Routes de Guadeloupe.

Le projet de construction neuve du centre routier de Capesterre Belle Eau s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement et d'amélioration des infrastructures de notre établissement.

Cette réalisation constitue un investissement durable qui permettra une amélioration des conditions de travail et renforcera notre performance opérationnelle.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2007-2978 AD/II/4 du 27 novembre 2007 portant création du Syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-492 AD/II/4 du 09 avril 2009 portant modification des statuts du Syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,

Vu la délibération RDG-CS-23-018 du 25 juillet 2023 relatives aux délégations données au président du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,

Sur le rapport du Président de Routes de Guadeloupe,

Vu le budget de Routes de Guadeloupe,

Après en avoir délibéré, par :

05 voix POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DECIDE

Article 1 : D'approuver le programme tel que joint en annexe.

De solliciter, pour cette opération, une participation au titre du FEDER.

Article 2 :

D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-après présenté :

Catégorie de dépenses	Libellé poste	Montant €
140-Dépenses de prestations externes	Assistance à maîtrise d'ouvrage	150 000.00 HT
010-Dépenses d'investissement matériel et immatériel	Volet énergétique	500 000.00 HT
MONTANT TOTAL DES DEPENSES		650 000.00 HT

Organisme	Financement	Montant €	%
Union Européenne	Fonds européen de développement régional FEDER	520 000.00 HT	80.00
Routes de Guadeloupe	Autofinancement	130 000.00 HT	20.00
MONTANT TOTAL DES DEPENSES		650 000.00 HT	100

Article 3 : D'autoriser le Président à lancer toutes les procédures relatives à la mise en œuvre de cette opération.

Article 4 : Le président, le directeur général des services et le payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de Guadeloupe et selon les modalités en vigueur. Elle sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat et via l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré à Baie-Mahault, le 05/12/2025

La secrétaire de séance



Sylvie VANOUKIA

Le Président de séance



Philippe DEZAC

Publiée le : 10/12/2025